



Suppression d'un nom de famille composé

Par **symery**, le **09/06/2016** à **16:12**

Bonjour,

Je vous écris car j'aimerais avoir des renseignements sur la procédure de changement d'état civil et connaître votre avis sur mes motivations (si le motif sera perçu comme suffisant ou non pour répondre favorablement à ma requête).

Je porte un nom composé qui est le nom de ma mère et celui de mon "générateur". En effet, mes parents ont divorcé après ma naissance et mon "père" m'a reconnu mais ne s'est jamais occupé de moi, je ne l'ai d'ailleurs jamais rencontré en bref il m'a abandonné. Il devait me verser une pension alimentaire qu'il n'a jamais versé (et j'ai aujourd'hui 25 ans). En clair, je porte le nom d'un homme que je ne connais pas et qui n'a jamais rien fait pour moi. Pour ces raisons je souhaiterais supprimer son nom afin de garder uniquement le nom de ma mère. Je suis motivée par le fait que je ne supporte plus de porter le nom d'un inconnu et de plus j'ai peur que le fait d'être affilié à lui, me rapporte des soucis s'il venait à décéder en laissant des dettes ou ce genre de choses.

Je vous remercie par avance de me donner vos avis sur ma situation et reste à votre disposition si vous avez besoin de plus d'informations.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **15/06/2016** à **23:35**

Il faut soumettre votre demande de modification d'état-civil à un juge via un avocat.

Procédure longue, sans compter le coût.

J'ai connu quelqu'un qui n'utilisait usuellement qu'une partie de son nom et que tout le monde appelait ainsi malgré sa carte d'identité avec 2 noms.

C'est aussi une solution.